



M E T P A R K

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 AVR. 2023

Bureau du courrier

Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie
du mardi 31 janvier 2023

PV N° 2023/01

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Madame Béatrice de FRANÇOIS
- Monsieur Stéphane MARI
- Monsieur Patrick PAPADATO

Administrateurs absents :

- Monsieur Patrick BOBET ayant donné pouvoir à M. Christophe DUPRAT
- Monsieur Olivier ESCOTS ayant donné pouvoir à Mme Béatrice de FRANÇOIS
- Monsieur Nicolas FLORIAN
- Madame Isabelle RAMI ayant donné pouvoir à M. Patrick PAPADATO
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. Stéphane MARI
- Madame Brigitte TERRAZA

Est excusée pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, administratrice des finances publiques

Est présent pour Bordeaux Métropole :

- Monsieur Sébastien DABADIE, direction générale mobilité

Est présent pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Est présent pour les représentants du personnel :

- Monsieur Pierre DARTIGUELONGUE

Sont présents pour la Régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Laurent SAUVAGE, directeur d'exploitation
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Monsieur Hivann SOUHAIR, chef du service de la fourrière,
- Monsieur Lucien LEVEAU, responsable de la sécurité/sûreté
- Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable ressources humaines
- Madame Charlotte HIRIART, responsable juridique
- Madame Marion GOULAY, responsable du service commande publique
- Madame Morgane CROUZILLE, chargée de développement communication et qualité
- Monsieur Laurent AZZOLA, contrôleur de gestion
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président indique que le conseil métropolitain va désigner prochainement un nouvel administrateur en remplacement de M. FLORIAN et la CCSPL choisira un nouveau membre représentant une association afin de remplacer M. SOLARI.

M. le président demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022. Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté.

Info/2023/01/01 : information sur l'évolution de l'activité

M. ANDREOTTI souhaite au préalable présenter la nouvelle responsable juridique de la Régie, Charlotte HIRIART.

Mme HIRIART remercie le conseil d'administration de l'accueillir au sein de METPARK. Elle précise venir du secteur libéral et avoir exercé pendant 10 ans en qualité d'avocate en droit public. Elle indique être ravie d'être présente à cette instance.

M. ANDREOTTI précise que les chiffres présentés portent sur l'année complète. Le nombre d'abonnements a progressé de 4,5 %. La Régie compte 10 272 abonnés à fin décembre 2022 dont 4 184 abonnés résidents en progression de 15 % et 6 088 abonnements permanents en diminution de 1,3 %. Ces chiffres traduisent la volonté de METPARK de suivre les orientations métropolitaines et de la ville de Bordeaux en favorisant le stationnement résident. Ces chiffres sont le reflet également d'une tendance profonde, pérenne et structurelle des comportements notamment des professionnels. Cette baisse du nombre d'abonnés permanents est la conséquence du télétravail et certaines entreprises ont trouvé des alternatives à la voiture. Il regrette cette baisse d'abonnements permanents mais a contrario cela signifie que les objectifs assignés à la Régie sont atteints. Le nombre d'abonnements vélos est de 421 et a progressé de 10 % en 2022. La fréquentation horaire progresse de 5,3 % avec en 2022 2 670 275 entrées contre 2 536 297 en 2021. Des parkings ont connu une hausse de fréquentation et d'autres une baisse.

Les recettes horaires sont supérieures à 2019, année de référence, + 2 M€, soit + 19 %. Elles progressent fortement par rapport à 2021, année impactée par les mesures sanitaires. Les autres recettes, abonnés, conventions et amodiations, représentent 11 M€. Le total des recettes s'élève à 24 M€ en 2022, soit une progression de 27 % par rapport à 2019 et 3,1 M€ par rapport à 2021, soit + 15 %. Cette augmentation est due à la hausse des tarifs horaires depuis le 1^{er} janvier 2021, à l'augmentation du tarif abonnés au 1^{er} mars 2022, au 1^{er} décaissement important des amodiations du parking Amédée St Germain et à l'impact en année pleine de la facturation des contributions annuelles des contrats d'amodiation de Pichet sur le parking Bègles les Sècheries.

L'activité annuelle du service de la fourrière est en hausse de 16 % avec près de 12 000 véhicules entrés en fourrière contre 10 231 en 2021. Le chiffre d'affaires global cumulé est en hausse de 20 % (2 576 K€) par rapport à 2021. Il est constaté une légère amélioration concernant la récupération des véhicules par leurs propriétaires. En effet, 68 % des véhicules entrés en fourrière ont été récupérés par leurs propriétaires contre 63 % en 2021. Une part très importante de véhicules sont détruits pour ferraille, près de 4 000, c'est-à-dire qu'un tiers des véhicules qui entrent à la fourrière est détruit.

Sont joints à cette information le tableau de bord recensant tous les types d'abonnement parc par parc ainsi que les tableaux des enlèvements des véhicules sur la Métropole mois par mois et ville par ville. Près de 12 000 véhicules ont été enlevés dont 8 700 sur la commune de Bordeaux.

Mme de FRANÇOIS indique qu'elle a 2 pouvoirs alors qu'il lui semble qu'elle ne peut en avoir qu'un.

M. le président répond par l'affirmative, Mme de FRANÇOIS ne peut en avoir qu'un.

M. le président précise que l'objectif assigné à la Régie depuis plusieurs années sur le stationnement résident devient important. D'ici 2 ans, les abonnés résidents auront rattrapé les abonnés permanents. La mission confiée est d'assurer le tarif résident et de faire rentrer moins de véhicules dans la ville. Pour ce qui est des recettes, la Régie a besoin d'argent pour investir afin de répondre aux demandes soit pour la gestion de parking, soit de construction. Les amodiations représentent 1,2 M€ de recettes annuelles, ce qui n'est pas neutre.

Pour ce qui est de la fourrière, la Régie recevait beaucoup de reproches de certaines communes et désormais, certaines la remercient pour les actions menées notamment pour le 31 décembre car il y a eu des enlèvements préventifs. Le service répond mieux grâce au nouveau marché et aux nouveaux dépôts. Au dernier conseil métropolitain, a été votée la délibération pour laquelle sa voix a été déportée pour l'achat d'un terrain et le réaménagement du terrain supplémentaire à Mérignac. Le service de la fourrière répond mieux aujourd'hui à la demande. L'année 2022 a été bonne. Il remercie les services de la Régie car ces bons résultats sont aussi grâce au personnel qui fait vivre les parkings, qui les entretient et qui les surveille. Merci à tous les agents de METPARK.

M. PAPADATO précise qu'étant nouvel administrateur, il souhaiterait avoir des précisions sur les abonnements écologiques.

M. ANDREOTTI répond qu'en octobre dernier, le conseil d'administration a voté la grille tarifaire applicable depuis le 1^{er} janvier 2023 qui précisait la suppression de l'abonnement écologique permettant aux véhicules électriques ou hybrides de bénéficier d'un abonnement réduit de 50 %. Vu le nombre croissant de ce type d'abonnements, il a été proposé d'y mettre fin.

M. PAPADATO remercie M. le directeur général pour ces informations.

M. DUBOS souhaiterait avoir des précisions sur la fourrière. La situation s'améliore légèrement par rapport au pourcentage de véhicules détruits. Il souhaiterait savoir si cela était dû au rajeunissement du parc des véhicules ou est-ce que le fichier des cartes grises était plus précis ?

M. ANDREOTTI répond que les problématiques sont toujours les mêmes avec le fichier des cartes grises mais avec les services de l'agent comptable, qui n'a pu être présente aujourd'hui à cette séance et qui s'en excuse, la Régie essaie d'aller le plus loin possible pour essayer de retrouver les propriétaires des véhicules, ce qui représente un travail très important des services de l'agent comptable et de la direction financière de METPARK. Le fichier des cartes grises n'est pas à jour. Un tiers des véhicules finit à la casse.

M. le président ajoute que ces véhicules sont souvent anciens et à force, cela va permettre d'assainir le parc. Aujourd'hui, la difficulté est la vente de véhicules entre particuliers car l'acheteur doit faire la démarche auprès de la Préfecture mais rien n'est vérifié. C'est un système qui devrait être revu.

Info/2023/01/02 : passation des marchés publics passés par le directeur général

Mme GOULAY indique que, depuis le dernier conseil d'administration, 67 bons de commande ont été notifiés pour le SPIC et 4 pour le SPA. 4 marchés et 2 avenants ont été notifiés pour le SPIC. Le fait marquant pour la fourrière est la nouvelle concession pour l'enlèvement et la destruction des véhicules qui a pris effet au 1^{er} janvier 2023 pour 2 ans.

M. ANDREOTTI précise qu'il y a une petite valorisation de plusieurs euros par véhicule du fait de ce nouveau marché.

Info/2023/01/03 : information sur le déroulement des travaux

M. SEGUIN précise qu'en ce qui concerne le parking Amédée St Germain, les relations avec BOUYGUES Immobilier sont plutôt glaciales compte tenu que cette société a notifié à la Régie son refus de régler 2 titres de recettes d'un montant de 370 000 € correspondant à des pénalités de retard et pour non-conformité de 3 places de stationnement. Depuis la réception du lot 9.11, des réserves de parfait achèvement ont été émises et devaient être levées le 12 janvier 2023. BOUYGUES Immobilier n'ayant pas fini de lever ces réserves, 1 000 € par jour de pénalités sont appliqués. Le chantier du lot 9.12, 2^{ème} phase du parking Amédée St Germain, suit son cours. Pour ce qui est du parking Amplitude, la Régie est toujours en discussion avec le promoteur REALITES sur la fonction RUS par rapport au gymnase et au parking. La fin des travaux est prévue pour fin septembre 2023 mais REALITES a indiqué à la Régie qu'il y aurait un peu de retard du fait des intempéries et de défaillance d'entreprises. De plus, REALITES a précisé que pour terminer les logements au-dessus du parking, ils auraient besoin de fermer une partie du parking.

M. ANDREOTTI ajoute que la problématique est posée avec la concomitance de l'espace qui devait être au départ un gymnase situé à côté du parking mais qui ne serait peut-être pas utilisé en tant que tel et il est demandé à la Régie d'assurer la charge de RUS dans le parking mais également dans cet espace.

M. SEGUIN indique que les travaux relatifs à la dernière phase de la réfection de l'étanchéité de la terrasse du parking centre commercial Mériadeck sont en cours. Le chantier sera prolongé d'un mois du fait des intempéries et devraient s'achever fin avril. Pour ce qui est du MGP, le parking test Gambetta a été présenté à la commission des avant-projets de l'UNESCO et de Bordeaux Métropole. La Régie a reçu un avis défavorable. Les membres de la commission souhaitent la transparence de la place et que le parking s'efface, ils le trouvent trop présent. Certaines personnes de la commission souhaiteraient qu'il y ait plus de végétation sur le square, d'autres moins. Ils veulent masquer la rampe et il y a également un problème de végétalisation. Suite à cette réunion, la Régie n'a pas vraiment de direction claire et en terme de calendrier, cela peut être catastrophique. Il faut absolument trouver un consensus sur ce qui doit être fait d'un point de vue urbain sur la place de part et d'autre.

M. ANDREOTTI précise avoir assisté à cette commission où des membres ont pris des positions divergentes voire contradictoires car certains souhaitaient la suppression de la rampe vélos alors que ce projet avait été retenu pour son ambition « mobilités douces » qui était intéressante. D'autres ont demandé la suppression de la trémie vélos pour assurer un itinéraire piétons. La Régie ne peut pas revenir sur ce projet et ne peut pas le changer car il a été validé par la commission d'appel d'offres. Ce projet peut être amendé mais la Régie est en difficultés par rapport aux demandes de la commission. Il indique qu'il reprendra contact avec M. JEANJEAN pour avoir son appui. Il craint que ce projet rencontre les mêmes difficultés que le local mobilités douces qui a pris 1 an de retard sachant que le parking test Gambetta devait être livré à l'été 2024 avec une place beaucoup plus végétalisée après ces travaux.

M. SEGUIN ajoute que cette situation rend les relations contractuelles avec l'attributaire du marché plus compliquées.

M. PAPADATO remercie pour cette alerte qui porte sur un point important. La trémie pour les vélos est très importante dans ce projet et le fait de la supprimer remettrait en question la vision de ces aménagements. Il profite de cette intervention pour préciser qu'il y a beaucoup de parkings de METPARK qui sont situés sur Bordeaux et il regrette que les conseils d'administration se déroulent assez souvent pendant le conseil municipal de la ville de Bordeaux. Il y a pas mal de sujets qui concernent Bordeaux et c'est assez regrettable qu'il y ait quelques élus de la ville de Bordeaux qui ne puissent être présents. Il demande si les services de METPARK pouvaient se mettre d'accord avec les services de la mairie de Bordeaux de manière à éviter que lors des conseils d'administration les élus de la ville de Bordeaux soient absents.

M. le président répond que M. PAPADATO a raison. Il serait intéressant que les services de la Régie puissent avoir le calendrier des conseils municipaux sur 6 mois de manière à faciliter la présence des élus de la ville de Bordeaux. Il prend l'engagement de veiller à ce que les dates des conseils d'administration ne tombent pas en même temps. La Régie essaie de coller au mieux à la commande politique en laissant de la place aux modes de déplacements doux, moins de voitures et plus de vélos. La Régie essaie dans chacun de ses projets d'avancer dans cette voie mais l'administration pose des difficultés. Les élus au sein de ce conseil d'administration soutiennent les positions de METPARK mais il demande aux administrateurs d'être les porte-parole de METPARK auprès des personnes qui siègent à ces commissions. Sur le parking Gambetta, utiliser une trémie plutôt qu'un ascenseur pour descendre son vélo c'est quand même mieux. Avoir entre Mériadeck et Gambetta, un parking capable d'accueillir des vélos à l'abri, en sécurité, équipé d'une rampe, c'est l'avenir. Le directeur général est prêt à venir présenter le projet devant les élus bordelais pour qu'il n'y ait pas de difficulté devant la commission. Il y a des villes en France qui s'intéressent à ce que la Régie fait plus que la ville où sont implantés ses parkings. Il demande à ce que ce projet soit présenté à des élus bordelais voire à Monsieur le maire de Bordeaux. Pour ce qui est des dates des conseils d'administration, il précise être prêt à changer le jour de réunion de cette instance.

M. SEGUIN indique que les offres pour les locaux mobilités douces sont en cours d'analyse. L'objectif est de signer le marché mi-mars et de livrer début du dernier trimestre 2023. Les marchés de maîtrise d'œuvre, contrôle technique et CSPS ont été notifiés début janvier pour réaliser un espace logistique sur Front du Médoc d'environ 300 m² sur l'ancienne poche de stationnement dédiée à l'hôtel Mercure.

L'opération est estimée à 190 000 € H.T. L'objectif est de livrer cet espace fin du 3^{ème} trimestre 2023.

M. ANDREOTTI ajoute que la Régie porte également un dossier pour Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux qui permettra d'accueillir des dispositifs de livraison douce (dernier kilomètre).

M. SEGUIN indique que le relamping en led sur le parking Bègles les Sècheries est pratiquement achevé. Afin d'améliorer la sécurisation du parking Victor Hugo, il a été décidé la pose d'ouvrages de serrurerie dans les paliers d'escalier pour limiter les squats, des éclairages supplémentaires dans les endroits sombres et la peinture des 2 cages d'escalier début février et 2 accès piétons seront posés au niveau des cages d'escalier avec contrôle d'accès.

Mme de FRANÇOIS précise qu'il faut installer des équipements pour sécuriser ce parking qui est très fréquenté. Elle demande si l'éclairage sur Victor Hugo se déclenche au passage de quelqu'un ou est permanent ?

M. SEGUIN répond que l'éclairage se déclenche au passage de quelqu'un.

M. le président fait remarquer que l'automatisme de la porte donnant sur le niveau -1 est régulièrement hors service. Cela prouve bien que ce n'est pas simple de gérer du public au sens large du terme.

M. PAPADATO indique que les portes d'accès pour sécuriser le parking Victor Hugo sont souvent vandalisées. Il demande si les futurs travaux de sécurisation tiendront le choc ?

M. ANDREOTTI répond que ces travaux font suite à 3 réunions qu'il a eues avec la directrice de cabinet de Mme la Préfète, les directeurs de cabinet de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux qui lui ont très fortement conseillé de mettre en place des travaux de sécurisation des espaces délaissés sur ce parking. Il a eu l'occasion de leur notifier que la Régie était favorable à ces travaux car les clients se plaignent des conditions dans lesquelles ils sont accueillis dans ce parking mais que jusqu'à présent, tous les travaux entrepris ont été voués à l'échec et ont eu comme espérance de vie quelques semaines, au mieux quelques mois. Des travaux de peinture dans les escaliers vont être réalisés pour 60 000 €. La sécurisation des contrôles d'accès va également être réalisée pour un total d'environ 100 000 €. METPARK aimerait être accompagnée dans sa démarche par les travailleurs sociaux mais également par les forces de police. Tous les investissements réalisés jusqu'à présent ont été voués à l'échec. Il espère que tous ces travaux vont avoir quelques résultats mais la population présente autour de ce parking ne se comporte pas bien.

Info/2023/01/04 : récapitulatif des interventions sûreté en 2022 dans les parkings METPARK

M. ANDREOTTI indique que la population marginale dans les parkings pose en interne, une grande difficulté pour les salariés de METPARK qui travaillent dans des conditions parfois très compliquées et en externe, c'est la première source de mécontentement des clients. La Régie reçoit beaucoup de courriers retraçant ces difficultés et depuis quelques mois, sont reçues désormais des demandes de résiliation car les clients du parking Victor Hugo ne supportent plus d'être agressés

tous les jours, d'être dans un sentiment d'insécurité, d'insalubrité, de voir leurs voitures dégradées. Cette population marginale pose beaucoup de difficulté en interne pour les salariés et pour les clients et par définition, ces problèmes ont un impact financier puisque certains abonnés font le choix de résilier. Il va laisser la parole à M. LEVEAU pour commenter la présentation qui illustre très concrètement l'explosion du nombre d'interventions sur la population marginale ces 2 dernières années.

M. LEVEAU précise que la Régie a enregistré 1 497 interventions en 2022 contre 589 en 2021. Sur les parkings St Jean et Grands Hommes, la population marginale est dangereuse et agressive. La direction d'exploitation et le service sécurité interviennent plusieurs fois par jour. Sur Pey-Berland, il y a des squats en permanence. METPARK n'y arrive plus. Les parkings Gambetta, Victoire, Victor Hugo, centre commercial Mériadeck et Front du Médoc sont également impactés. La Régie a été partenaire de la nuit de la solidarité ce qui a été l'occasion de procéder à un comptage des marginaux de 20 H à 23 H. Il a été précisé lors de ce comptage que cette opération devrait plutôt se dérouler à 5 H afin d'avoir un décompte plus précis. Sur Pey-Berland, au mois de janvier 2023, entre 400 et 500 interventions ont été réalisées sur ce mois. Il tient à remercier tous les agents d'exploitation et de sûreté et même les chefs de parc et l'encadrement qui interviennent quotidiennement pour évacuer et pour rendre les parkings corrects. Les dégradations causées par cette population coûtent cher en nettoyage et en réparation d'extincteur notamment. Le conseil d'administration sera tenu au courant de l'évolution de la situation relative à la population marginale qui dégrade fortement les parkings sachant que les forces de l'ordre n'interviennent pas. La Régie fait au mieux mais les agents ne sont pas habilités à aller plus loin dans leurs interventions.

M. ANDREOTTI ajoute que ce bilan est présenté pour montrer l'implication de la Régie et surtout le mérite des agents qui interviennent dans des conditions très difficiles. Il souhaite faire prendre conscience des difficultés qui ne font que croître et cela devient très délicat de gérer des parkings dans ces conditions. Il souhaite montrer quelques photos et vidéos qui illustrent l'état de certains parkings comme les escaliers de Pey-Berland. Des opérations de grand nettoyage sont menées mais dès le lendemain, ces mêmes espaces sont dégradés. Les patrouilles de METPARK ont été renforcées et la Régie a eu recours à un maître-chien pendant le mois de décembre. C'est vraiment compliqué de travailler dans ces situations. La Régie va faire tout ce qu'elle peut notamment sur les moyens de sécurité passifs. Un marché spécifique a été signé avec une société spécialisée pour ramasser les seringues.

M. PAPADATO précise que tous les élus sont conscients de ces difficultés et souhaite remercier les équipes de la Régie car travailler dans ces conditions et vivre cela régulièrement, c'est plutôt compliqué. Est-ce que les autres gestionnaires de parking rencontrent les mêmes difficultés ? Est-ce que dans les autres villes, cela se passe de la même façon et est-ce qu'il y a un benchmark qui a été fait avec les autres gestionnaires de parking ?

M. ANDREOTTI répond qu'il a échangé avec ses homologues des villes de Nantes, Nice, Strasbourg et Lyon ; la problématique de population marginale est générale sur le territoire national avec des situations contrastées suivant les villes qui ont une approche plus sociale ou un peu plus policière. La population marginale pose des problèmes un peu partout. La gestion de cette population est devenue compliquée et surprend même certaines villes qui sont connues pour être historiquement difficiles comme les villes de la côte d'azur. Au niveau de la Métropole, la même

problématique est rencontrée sur les parkings Salinières et Tourny. Tous les parkings de la Métropole suivant leur localisation sont impactés par cette problématique et non seulement les parkings gérés par METPARK.

Mme de FRANÇOIS remercie les équipes de la sécurité pour leur courage et les équipes de nettoyage qui ne sont pas assez reconnues à leur juste valeur pour leur travail bien souvent. Elle utilise les parkings et passé une certaine heure, il faut le ticket de parking pour y rentrer. L'idée est d'empêcher ces personnes d'entrer dans les parkings. Pour sécuriser les accès, ne faudrait-il pas rentrer en journée avec l'aide d'un ticket ?

M. ANDREOTTI répond que la Régie a tout essayé sur tous les parkings. METPARK a tenté de dissuader les SDF de rentrer par les escaliers et par les ascenseurs mais ils peuvent toujours rentrer par les trémies des véhicules. Sur Pey-Berland, en journée et en soirée, il faut un ticket pour rentrer mais ils peuvent attendre qu'un client prenne l'ascenseur pour accéder au parking. Sur Victor Hugo, des grilles de contrôle d'accès vont être installées mais quelqu'un qui veut rentrer dans un parking public, il y arrive.

Mme de FRANÇOIS répond que le problème c'est la paupérisation et des gens qui sont en difficulté. Les dégradations coûtent cher. Elle demande s'il ne serait pas intéressant de mettre les équipes d'intervention à l'entrée des parkings ?

M. ANDREOTTI répond que sur le parking St Jean, la situation est très compliquée. Pendant 1 ou 2 ans, il n'y a pas eu de présence physique et depuis 1 an qu'il y en a à nouveau c'est pire. Un agent qui va être la nuit dans un PC de sécurité et qui se retrouve face à 10 personnes avec des chiens sous stupéfiant, sous alcool, il n'est pas question qu'il sorte du PC car il risque beaucoup plus. Cette fin d'année, la Régie a contractualisé, comme il s'y était engagé auprès de la directrice de cabinet de Mme la Préfète, des directeurs de cabinet du président de Bordeaux Métropole et du maire de Bordeaux, avec une société de sécurité pour avoir un agent canin sur les parcs. Cette personne a expliqué qu'elle préférerait rentrer son chien dans le véhicule car sinon il avait peur de se faire lyncher par les marginaux et leurs chiens et a indiqué que c'était la première fois que cela lui arrivait. Si la solution était de mettre 1 ou 2 agents dans le PC ou aux entrées hormis les frais que cela engendrerait, cela aurait été fait mais malheureusement cela ne fonctionne pas.

M. PAPADATO souhaiterait avoir des précisions sur la différence entre prévention et sécurité. Le parking Victor Hugo est souvent évoqué du fait de la population difficile qui se trouve dans ce secteur. Comment expliquer ce différentiel des interventions entre St Jean où il y a plus d'intervention et moins sur Victor Hugo ?

M. ANDREOTTI répond que les interventions regroupent les actions des équipes de sécurité/sûreté et des équipes d'exploitation qui vont au-devant de marginaux qui squattent des lieux à qui il est demandé de bien vouloir quitter les lieux. Ils n'ont aucune prérogative judiciaire. C'est donc au bon vouloir des intéressés de quitter ou non les lieux. Ce vocable regroupe parfois l'intervention de la Police Nationale ou de la police municipale lorsque des infractions sont relevées comme des vols, des agressions, etc.

M. LEVEAU indique que sur St Jean, 2 personnes ont été agressées par un SDF à 8 H du matin.

M. ANDREOTTI précise que les interventions regroupent l'intervention de la Police Nationale dans les cas graves ou le simple fait de demander de partir. La population marginale est en forte croissance et c'est une vraie problématique. Historiquement, les parkings impactés étaient Victor Hugo et Pey-Berland mais aujourd'hui sur le parking Grands Hommes, il y a également beaucoup de SDF qui squattent alors qu'il y a 5 ou 6 ans, cela n'était pas le cas. La Régie n'a aucune difficulté à accueillir des gens au sein des parkings quand il fait froid mais les incivilités, les dégradations et les délits commis sont quotidiens.

M. le président indique que ce problème ne va pas se régler au sein de ce conseil d'administration. Si la Police Nationale et la police municipale n'aident pas la Régie, cette situation perdurera. Il ne faut pas se raconter des histoires. Si la police municipale était armée, ce serait plus efficace et persuasif. Permettre aux gens de se mettre au chaud, il n'y a là aucun souci mais si c'est pour avoir des dégradations, là, il ne faut plus être gentil. Le peu d'affaires qui sont présentées à la justice sont classées. Les radios de la police municipale ne passent pas dans les niveaux souterrains donc ils ne veulent pas descendre dans les derniers niveaux. Ce n'est pas possible d'entendre cela. C'est facile de recevoir le directeur général en lui disant qu'il ne fait rien mais il faut aussi convoquer INDIGO et leur dire la même chose. Les opérateurs de stationnement sont tous en face d'une problématique qui ne se règlera que lorsque la Police Nationale et la police municipale joueront leur rôle de façon à permettre à ceux qui commettent des délits d'être arrêtés, présentés en justice. Des policiers à la retraite pourraient être recrutés mais cela ne changerait rien. Des maisons sont cambriolées même quand elles sont fermées. Quand les gens veulent vraiment quelque chose, ils peuvent le faire. Il veut bien tout entendre mais si ce problème doit être réglé, il faut se mettre autour de la table et que des solutions soient cherchées avant de trouver des coupables.

Mme de FRANÇOIS est d'accord pour accueillir cette population lorsqu'il fait froid ou très chaud et n'a pas l'impression que le directeur général a été malmené. Au contraire, les élus de ce conseil d'administration sont ensemble pour essayer de trouver des solutions.

M. le président répond à Mme de FRANÇOIS qu'elle n'était pas présente lors de cette réunion et lui non plus. Les élus n'y ont pas été conviés.

Mme de FRANÇOIS demande du fait de la nomination d'un nouveau préfet délégué à la sécurité, s'il ne serait pas utile de demander un rendez-vous car la sécurité dépend des services de l'Etat. Les polices municipales n'exercent pas ce rôle.

M. le président répond que c'est aussi le rôle des polices municipales.

M. ANDREOTTI répond que la prochaine réunion tripartite en présence du directeur de cabinet de Bordeaux Métropole, du directeur de cabinet du maire de Bordeaux et de la directrice de cabinet du préfet a lieu le 16 février dans les locaux de Victor Hugo. Toutes les parties prenantes seront présentes comme elles l'ont été lors des 2 dernières réunions. Ce travail partenarial et tripartite a été aujourd'hui initié et force est de constater que les résultats ne sont pas probants. Aujourd'hui, c'est un échec.

M. DUBOS indique que cette situation est grave et alarmante et sans solution. Il faut se mettre autour de la table avec les différents acteurs et contrairement à ce que dit Mme de FRANÇOIS, la police municipale a un rôle à jouer ainsi que la Police Nationale. La Régie a initié ces réunions, alerté avec des chiffrages, avec des vidéos. La Régie montre bien l'état de la situation actuelle sur l'ensemble des parkings.

M. ANDREOTTI répond que cela fait 1 an et demi qu'il a adressé plusieurs courriers au président de Bordeaux Métropole, au maire de Bordeaux et à Mme la Préfète avec des photos et des vidéos pour alerter, ce qui a permis de déclencher des réunions. Il précise ne pas avoir passé des moments très agréables lors de ces réunions.

Mme de FRANÇOIS précise qu'elle n'a pas dit que la police municipale n'a pas son rôle à jouer, elle a bien sûr son rôle à jouer mais pas un rôle de sûreté de l'Etat, ce n'est pas tout à fait la même chose. La préfecture et les services de l'Etat ne font pas ce qu'ils ont à faire. Elle ne savait pas que les policiers ne voulaient pas descendre au niveau -5 sachant qu'ils sont équipés de caméras sur eux et peuvent descendre à plusieurs. Chacun son métier. Elle dit être prête à venir en renfort lors de ces réunions pour aider la Régie pour ne pas laisser le directeur général seul face à ces situations.

M. le président espère qu'au mois de février, lors de la réunion, une prise de conscience soit là. Les chiffres atteints aujourd'hui sont inquiétants. Sur Victoire, alors que ce parking a toujours été compliqué à gérer, la situation n'est pas identique.

Mme de FRANÇOIS ajoute que ce problème est présent aussi dans la rue. Il va falloir à un moment donné résoudre ce problème.

M. le président remercie M. le directeur général pour ce bilan qui a permis d'avoir des échanges de façon à ce que tout le monde ait l'information.

Info/2023/01/05 : point d'étape du schéma directeur de la sécurité

M. ANDREOTTI précise qu'un énorme travail dans ce domaine a été fait et qui doit être finalisé dans les prochaines semaines.

M. LEVEAU indique que la Régie a effectué un audit du schéma directeur de la sécurité des parkings construits avant 2006. Il fallait faire une comparaison entre l'existant et la nouvelle réglementation. 18 parkings ont été audités. Le plan directeur de sécurité se décompose en 3 phases : le diagnostic, les préconisations et la planification et la validation. Le diagnostic a été réalisé par la société SIBEO de janvier 2021 à janvier 2022. Sur la base des préconisations, un phasage des travaux et un chiffrage ont été réalisés en fonction des priorités hiérarchisées au regard des risques identifiés et des évolutions d'exploitation souhaitées. L'ensemble des pièces du schéma directeur de sécurité a été transmis au SDIS 33 et à la commission de sécurité compétente pour validation qui ensuite donnent un avis favorable ou défavorable. Sur 18 parkings, la Régie a reçu à ce jour 11 avis favorables en commission de sécurité et 2 avis défavorables : Bonnac et Bergonié. La Régie ne gère sur ces 2 parkings qu'un seul niveau. Les autres parties dépendent du syndic pour Bonnac ou de l'institut Bergonié qui doivent effectuer des audits du schéma directeur sur leurs niveaux. Ces parkings en R-3 doivent avoir aussi un réseau d'extinction automatique à eau de type sprinkler. Lorsque le permis de construire du parking Bonnac a été déposé avant 2006, ils avaient précisé qu'il n'y avait que 2 niveaux de stationnement sauf que ces 2 niveaux se trouvent en R-2 et R-3 et la réglementation oblige un

réseau sprinkler. Le syndic de Bonnac et l'institut Bergonié vont être contactés afin d'avoir un avis favorable. Sur 8 parkings, les réseaux sprinkler vont être changés. Sur Mérignac et Pessac, la capacité des détections incendie va être augmentée. Le conseil d'administration sera tenu au courant chaque fin d'année pour la suite des travaux.

M. le président indique que beaucoup plus de parkings ont un avis favorable sans réserve de la commission de sécurité qu'à une certaine époque. Les retours sont plutôt bons aujourd'hui. Il félicite les équipes pour le travail réalisé.

M. LEVEAU précise que le SDIS est demandeur pour la réalisation d'exercices avec la Régie qui se dérouleront sur 8 semaines avec la caserne de Benauges pour augmenter la capacité d'information.

M. le président ajoute que depuis l'incendie du parking des Salinières, le SDIS est beaucoup plus exigeant.

Info/2023/01/06 : nouvelle réflexion relative à la prochaine course de la mobilité

M. ANDREOTTI indique que, suite au débat qui a eu lieu lors du dernier conseil d'administration, ce dossier a été retravaillé. Il propose que la course de la mobilité ne soit pas programmée en 2023 pour pouvoir se projeter sur une édition en 2024. Même si certains coûts de cet événement ont été compactés, il est compliqué en termes de temps et de volume financier de programmer cette course en 2023.

Mme CROUZILLE précise que, suite au dernier conseil d'administration, METPARK a retravaillé le budget pour voir ce qui pouvait être absorbé par la Régie et ce qui pouvait être enlevé pour garder un événement aussi rayonnant que la première édition. Mais METPARK en interne devrait absorber énormément de choses et la Régie n'a pas les ressources pour cela. L'idée est de ne pas faire un événement bâclé par rapport à la 1^{ère} édition malgré l'énergie que mettrait la Régie pour l'organiser. Le parti pris serait plutôt de passer cette année et de le relancer pour les prochaines années. L'idée d'un projet mobilité et de créer de l'événementiel autour est désormais présente à METPARK et la Régie essaiera d'organiser des événements dans les prochaines années dans ce sens.

Mme de FRANÇOIS remercie et pense que c'est une décision sage. Il faudrait peut-être mettre plusieurs agences en concurrence pour voir si cette demande peut être améliorée car sur cette 2^{ème} édition, il n'y avait qu'un prestataire qui avait déjà organisé la 1^{ère} édition.

Mme CROUZILLE répond que cette année c'était la facilité car cette agence avait collaboré sur le 1^{er} événement. Il est bien sûr envisagé de mettre en concurrence des prestataires afin d'avoir d'autres propositions.

M. le président ne remercie pas contrairement à Mme de FRANÇOIS car il considère que l'annulation de cet événement est une erreur. Il regrette très franchement que cette édition n'ait pas lieu. La Régie organisera une édition en 2024.

Mme de FRANÇOIS répond que c'est peut-être mieux d'avoir un événement plus important tous les 2 ans. C'est peut-être une piste à réfléchir.

M. le président précise qu'il ne manquera pas de faire cette proposition également à Bordeaux Métropole sur certains événements.

Info/2023/01/07 : bilan de la communication 2022 et évolution de l'activité sur les réseaux sociaux ainsi que sur les sites internet

Mme CROUZILLE indique que, grâce au travail réalisé depuis 2020, la marque METPARK est connue et reconnue par les métropolitains. Désormais, METPARK oriente sa communication vers ses projets stratégiques et prévoit de développer ses canaux de communication par une présence digitale renforcée. Pour dresser un bilan concis de l'année 2022, METPARK a mis en œuvre 8 campagnes de communication, plus de 10 événements et 11 publications presse ont été recensées. Concernant la fréquentation des sites internet, elle augmente progressivement, + 62,5 % pour le site internet grand public et 32,4 % pour l'espace clients. Le téléphone mobile est très prioritairement utilisé par les usagers pour consulter les sites internet. Il s'agit d'une tendance pérenne qui ne devrait pas s'inverser. METPARK prévoit la mise en ligne de la 1^{ère} version de sa 1^{ère} application mobile d'ici la fin d'année 2023.

M. le président demande si les mobiles comprennent les tablettes ?

Mme CROUZILLE répond par l'affirmative, cela comprend tout ce qui peut charger les applications. Le site internet grand public reste majoritairement trouvé par les moteurs de recherche. Il est donc bien référencé. En 2022, les pages les plus consultées étaient la page d'accueil et les fiches parkings de St Jean et de l'Aréna. L'espace clients reste systématiquement trouvé via le site internet grand public. Concernant les fiches établissements google, outil qui permet de déterminer la façon dont un établissement apparaît sur google et sur tous les GPS dont google maps ou waze, elles existent pour chaque parking. Elles sont un vecteur de trafic très important avec 374 000 clics en 2022 et plus de 4 M de vues sur 2022 grâce aux recherches de parking. Chaque fiche établissement contient les contacts, les informations des parkings, les abonnements disponibles et les actualités sont mises à jour. En ce qui concerne les réseaux sociaux, 2022 a été un vrai succès avec 4 238 abonnés en décembre 2022 contre 1 1170 en 2021, soit + 127 %. La Régie est sur une bonne stratégie de communication sur ses réseaux sociaux et a su identifier pour chaque réseau social comment l'utiliser. Une opération va être menée dans peu de temps en collaboration avec l'association Vélo Cité et l'Union Bordeaux Bègles, partenaire de la Régie, à l'occasion du match UBB-PERPIGNAN le 25 février. L'idée est d'inciter les supporters à se rendre au stade à vélo et pour cela METPARK met à disposition 50 places de vélos dans son espace sécurisé du parking Porte de Bordeaux. C'est la 1^{ère} opération-collaboration réalisée en 2023 et beaucoup d'autres suivront. Le conseil d'administration sera tenu au courant au fil de l'eau.

M. le président indique que c'est une bonne idée car ce parking est juste à côté du stade.

M. ANDREOTTI précise que dans le parc à vélos de Porte de Bordeaux il y a 50 places sécurisées et il est prévu que si très rapidement ces 50 places sont réservées, la Régie a une solution alternative notamment avec l'UBB pour avoir un autre espace vélos qui serait quasiment adossé au stade pour pouvoir accueillir de manière gratuite

d'autres cyclistes. C'est pour cela qu'il y a une réservation par message privé car en fonction du taux de réservation, d'autres espaces pourront être ouverts. La Régie a d'excellentes relations avec Vélo Cité.

Mme CROUZILLE ajoute que METPARK a d'excellentes relations avec Vélo Cité et a sollicité la Régie pour cette opération. Ces 50 places sont un test. Il y a beaucoup d'arceaux vélos autour du stade. La Régie leur offre un espace vélos sécurisé et abrité. Vélo Cité va réaliser sur place un diagnostic vélos. L'idée est de rester dans le projet mobilité et de multiplier ces opérations avec des acteurs locaux qui agissent pour développer la mobilité.

M. le président fait remarquer que pour le propriétaire d'un vélo à assistance électrique c'est une vraie alternative car l'espace vélos est plus sécurisé. Bravo pour ce travail. L'image de la régie métropolitaine a profondément changé ces dernières années.

Info/2023/01/08 : diffusion de musique dans les parkings de la Régie : expérimentation

M. SAUVAGE précise que depuis fin de la semaine dernière, un test est réalisé avec un prestataire sur 2 systèmes sur le parking Gambetta avec une Web radio avec diffusion de musique et aussi de messages publicitaires. La musique s'adapte en fonction de l'horaire. Il fait entendre aux membres du conseil d'administration le son diffusé dans le parking au même moment. La prestation s'arrêtera courant février et ensuite, la Régie essaiera d'aller un peu plus loin dans la démarche. Le but est d'avoir une ambiance plus conviviale, ce qui renforcera l'image de la Régie.

M. ANDREOTTI ajoute que cette prestation est gratuite pendant 1 mois.

Info/2023/01/09 : réponse au courrier de saisine du député de la circonscription de Bègles relative au parking des Sècheries

M. le président indique que M. PRUD'HOMME, député de la 3^{ème} circonscription, a écrit à la Régie car il ne comprenait pas pourquoi METPARK ne donnait pas satisfaction aux amodiataires du parking les Sècheries. Ce courrier est un peu particulier car la personne qui l'a rédigé s'est trompé dans les intitulés, le courrier commençant par Monsieur et se terminant par Madame la directrice. M. PRUD'HOMME, député de la République, demande à la Régie de contourner la loi que lui-même vote. M. le directeur général lui a fait une réponse assez explicite qui fait 5 pages en lui donnant les tenants et les aboutissants de cette affaire. Ce sujet est abordé quasiment à chaque conseil d'administration soit pour dire que la Régie a gagné au tribunal, soit pour dire qu'il faut ester en justice du fait qu'il y a un nouveau plaignant. Il y a la loi et quand un client signe un contrat ensuite il faut aller jusqu'au bout.

M. ANDREOTTI précise que la situation est malheureusement claire. L'association qui regroupe 80 amodiataires sur environ 400 a attaqué la Régie à 2 reprises ces 3 dernières années et a été déboutée à chaque fois. Maintenant, elle envoie à titre individuel un de leur représentant qui assigne METPARK au contentieux devant le tribunal administratif. A ce jour, 7 contentieux ont été reçus qui contestent la légalité de l'amodiation, demandent le remboursement de leur amodiation et des

dommages et intérêts. Une attention toute particulière est portée sur ce parking en terme d'entretien, de relamping et est étudiée la faisabilité de pose de panneaux photovoltaïques afin de montrer que la Régie est animée pour rendre un service de qualité. Malgré tous les faux procès intentés à la Régie depuis 4 ans, ce parking coûte chaque année à METPARK 130 000 € sachant qu'un autre opérateur privé autre que la Régie ne le gèrerait pas. Certains amodiataires accusent la Régie de surfacturer et d'avoir des tarifs excessifs accusant METPARK de faire du business.

M. le président pense que sur les 80 amodiataires faisant partie de cette association certaines personnes sont maintenant plus aussi sûres d'elles et commencent à se désolidariser quand des explications leur sont données. Les grands urbanistes avaient projeté du foisonnement dans les parkings et considéraient que c'était la solution miracle à l'urbanisme de demain mais avec ce parking, il constate que ce n'est pas aussi simple. Ce parking a été réalisé dans une ZAC portée par un opérateur social avec un parking qui sert en même temps au stationnement résident et au stationnement à proximité de la mairie de Bègles. Sur les autres parkings, cela se passe bien. Il n'y a que sur ce parking qu'il y a une contestation depuis le début. Il rappelle que la plus grande partie des amodiataires du parking des Sècheries règle les frais liés à leur contrat d'amodiation.

Info/2023/01/10 : décision du conseil des Prud'hommes relative au licenciement d'un opérateur de stationnement

M. ANDREOTTI indique que c'est un dossier qui a déjà été présenté à un précédent conseil d'administration il y a près de 2 ans. Cette affaire a été jugée en début d'année et encore une fois, le conseil des prud'hommes a confirmé la position de METPARK. Cet ancien salarié qui avait été licencié pour des fautes graves suite à un début d'incendie sur le parking St Jean a été débouté de l'ensemble de ses demandes et l'a condamné aux dépens. Il précise ne pas se réjouir de cette décision car la Régie se passerait bien d'une telle procédure mais ce qui avait été décidé à l'époque n'était pas inadapté car le conseil des Prud'hommes confirme la position de METPARK.

Affaire 2023/01/01 : débat d'orientation budgétaire

M. ANDREOTTI précise que ce débat d'orientation budgétaire est très intéressant car le contexte est compliqué tant au niveau local, national qu'international mais qui laisse présager des perspectives pour 2023 intéressantes.

Mme BORDIN-MORA indique qu'au niveau du contexte macro-économique, depuis plusieurs trimestres, l'activité mondiale a ralenti et l'inflation s'est généralisée. Les tensions géopolitiques, la crise énergétique, l'inflation élevée, la hausse des matières premières et l'allongement des délais d'acheminement seront certainement un frein à la croissance économique en 2023. Au niveau des paramètres locaux à prendre en considération pour l'évolution de l'activité de METPARK, il est noté que les véhicules diesels thermiques mis en circulation diminuent même s'ils restent majoritaires car ils s'élèvent à 55 %. Les véhicules « propres » représentent aujourd'hui 2,3 % du parc au 1^{er} janvier 2023 et quasiment 13 % des immatriculations en 2022. Plusieurs facteurs sont à prendre en considération pour l'évolution de l'activité de la Régie dont l'accélération de l'électromobilité avec la fin du moteur thermique en 2035 et donc la nécessité pour METPARK de proposer à ses clients des bornes IRVE,

l'évolution des habitudes de mobilité avec une diminution de l'usage des véhicules et une augmentation de l'utilisation du vélo qui poussent METPARK à proposer une offre 2 roues à ses usagers, la mise en place d'une ZFE dans l'agglomération bordelaise au plus tard le 1^{er} janvier 2025 qui entraînera une démotorisation et donc une baisse de la fréquentation des parkings de la Régie et enfin le télétravail qui est devenu structurel dans de nombreuses entreprises et qui a freiné la progression des abonnements permanents dans l'hypercentre de Bordeaux.

Les perspectives de recettes tiennent compte de ces éclairages. En 2022, le chiffre d'affaires va avoisiner les 24 M€, soit + 13 % par rapport à 2021. Il est prévu en 2023 un chiffre d'affaires de 26 M€ avec un périmètre qui va s'agrandir avec 700 places supplémentaires du fait de la livraison de la phase 2 du parking Amédée St Germain et de la 1^{ère} phase du parking Amplitude prévues en septembre 2023. Les recettes horaires sont prévues à hauteur de 13,8 M€, + 1 M€ par rapport à 2022 et qui s'explique par l'augmentation tarifaire applicable depuis le 1^{er} janvier 2023.

Concernant les recettes des abonnements, il est prévu un chiffre d'affaires de 8,7 M€, soit + 9 % par rapport à 2022, qui s'explique par l'augmentation de certains tarifs d'abonnements depuis le 1^{er} janvier 2023 mais aussi par la progression du nombre d'abonnés résidents. Pour mémoire, le nombre d'abonnés VL a augmenté de 5 % entre 2021 et 2022.

Les recettes des conventions devraient être stables et s'élèveraient à 1,8 M€. Les recettes des amodiations devraient être de 1,7 M€, en forte hausse en 2023, + 34 %, grâce à la signature de nouveaux contrats d'amodiation sur les parkings Amédée St Germain et Amplitude.

Pour ce qui est des dépenses et notamment les dépenses d'investissement et de grosses réparations, un PPI a été présenté au conseil d'administration du mois de juin 2022. Le PPI sera actualisé lors de la prochaine séance. Concernant les gros projets sur 2023, sur les parcs existants, le MGP devrait s'élever à 3 M€ en 2023. Il est prévu également les travaux de peinture sur centre commercial Mériadeck et Mérignac pour environ 1 M€, la création d'un local mobilités douces sur le parking 8 mai 45 pour 620 000 € et la création d'un système de supervision pour 270 000 €. Concernant les travaux prévus en 2023 mais qui ont fait l'objet d'une provision en 2022 et qui donc n'impacteront pas les comptes 2023, il a été identifié 2 opérations dont l'étanchéité phase 3 du parking centre commercial Mériadeck et le remplacement des installations électriques sur le parking des Grands Hommes.

2 parkings sont en construction : Amédée St Germain pour 2,7 M€ en 2023 et Amplitude pour 4,4 M€ en 2023. Au total, il est prévu 15 M€ au titre des travaux, investissements et charges de fonctionnement.

Concernant les charges d'exploitation courante, pour la partie charges de personnel, les salaires bruts se sont élevés à 4,9 M€ en 2022 et devraient dépasser les 5,5 M€ en 2023. Cette augmentation s'explique par une hausse des effectifs et la progression de la rémunération des salariés de la Régie. En 2022, METPARK comptait 150 salariés et à fin 2023, la Régie devrait compter 170 salariés.

Au niveau des autres charges d'exploitation courante, il a été budgétisé 2,3 M€ d'électricité en 2023, soit une hausse de 97 % par rapport à 2022 et de 367 % par rapport à 2021. Il est prévu le versement d'une redevance à Bordeaux Métropole qui sera budgétisée selon les modalités arrêtées lors de la réunion du 20 janvier 2023.

Cette redevance est composée de 2 parts : une part forfaitaire et une part variable. La part forfaitaire est basée sur la surface des parkings et devrait s'élever à environ 320 000 € et la part variable est assise sur le chiffre d'affaires des parcs mis en affectation par Bordeaux Métropole. Le taux qui sera appliqué sera déterminé en fonction du résultat de la Régie.

Dans ce contexte actuel de tensions géopolitiques, de crise énergétique, d'inflation et malgré une hausse du chiffre d'affaires de la Régie attendue en 2023, METPARK doit rester prudente d'autant plus qu'elle doit faire face à un plan d'investissements important sur les années à venir, 60 M€ entre 2022 et 2026. Ces dépenses ne pourront certainement pas être financées via sa seule capacité d'autofinancement issue du résultat de fonctionnement, raison pour laquelle, une version actualisée du PMT 2023-2026 sera présentée sur le 1^{er} semestre 2023 afin d'avoir un éclairage plus précis de la situation.

M. le président remercie Mme BORDIN-MORA pour toutes ces précisions. Les élus ont bien conscience de la difficulté à monter un budget avec ces dépenses énergétiques supplémentaires. Les parkings sont éclairés surtout ceux qui sont souterrains. Des incertitudes existent sur le stationnement des véhicules dans les parkings avec notamment les changements d'habitude. Tout ceci est complexe mais le travail réalisé est extrêmement efficace. Aujourd'hui, il est proposé une feuille de route et a bien aimé la prudence émise dans l'élaboration de ce débat d'orientation budgétaire car il faut rester prudent ce qui rassurera les membres du conseil d'administration ainsi que les services qui contrôlent la Régie.

M. DUBOS rejoint M. le président sur le fait qu'il faut rester prudent. Il s'interroge sur les gros travaux qui sont prévus sur les 4 parkings qui sont d'un montant très conséquent puisqu'ils avoisinent 25 M€. Quand ce montant est ramené au coût à la place, cela fait un montant élevé qui n'est pas aussi éloigné d'un coût de construction. Par ailleurs, il a été indiqué que METPARK serait obligée de recourir à l'emprunt puisqu'il n'y aura pas les fonds propres pour assurer la totalité des investissements. La question se pose sur la pertinence de ces travaux ou tout au moins de les revoir à la baisse.

M. ANDREOTTI répond que le MGP a été voté par le conseil d'administration et le marché a été notifié à l'entreprise GTM, juridiquement, il n'est pas possible de lui dire qu'il faut revoir le projet. Ces parkings vont être réhabilités car ce sont des parkings souterrains. A la différence des parkings en silo qui sont relativement simples à détruire, des parkings souterrains comme Gambetta ou Cité Mondiale, ce serait compliqué et coûteux. Le plan stratégique voté en décembre 2020 est plutôt ambitieux mais la santé financière de la Régie est saine avec une trésorerie qui avoisine 28 M€ avec 0 € d'emprunt. La situation de la Régie plutôt enviable pour beaucoup permet d'envisager ces investissements assez importants de manière assez sereine sans trop de difficultés à prévoir.

Mme BORDIN-MORA explique que la Régie est contrainte par la réglementation budgétaire M4 qui ne permet pas de disposer de la trésorerie. Aujourd'hui, les reports sont de l'ordre de 17 M€ alors que la trésorerie dépasse les 28 M€. Ce différentiel de 11 M€ n'est pas récupéré. En trésorerie, METPARK n'a pas besoin d'emprunt puisque ses dépenses pourraient être assumées par la Régie par contre, il faut respecter un certain équilibre au niveau budgétaire et cela contraint certainement METPARK de devoir afficher un emprunt en 2024 étant précisé que

cela sera le cas uniquement dans un premier temps et sera de l'affichage pour assurer l'équilibre budgétaire.

M. ANDREOTTI ajoute que vu la situation financière de METPARK, la Régie n'aura aucune difficulté à trouver des prêteurs.

Mme BORDIN-MORA précise que la Régie réfléchit à placer cette trésorerie car a priori, ce serait peut-être possible. Ces produits financiers (comptes à terme) pourraient générer des recettes supplémentaires.

M. le président fait remarquer que la réalisation de travaux sur d'anciens ouvrages coûtent plus chers que la construction.

Le conseil d'administration prend acte de ce débat d'orientation budgétaire.

Affaire 2023/01/02P : autorisation d'engager et de liquider des dépenses d'investissement en 2023 en attendant l'adoption du budget primitif 2023

Mme BORDIN-MORA demande, comme prévu par le CGCT, d'autoriser METPARK à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022.

M. ANDREOTTI précise que bien évidemment, ce budget primitif est inscrit à l'ordre du jour du conseil d'administration du 29 mars.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/01/02P

Affaire 2023/01/03P : ajustements de la réorganisation de la Régie METPARK

M. ANDREOTTI indique que, depuis l'entrée en vigueur de la réorganisation en septembre 2019, il est proposé régulièrement de mettre en place quelques ajustements de manière à porter une plus grande efficacité des services et à renforcer la qualité de vie des salariés notamment en permettant aux agents de la direction d'exploitation et du service sécurité/sûreté de travailler moins fréquemment les week-ends.

Mme LEPARMENTIER précise qu'aujourd'hui, les encadrants sont rattachés à des secteurs géographiques alors que les opérateurs interviennent sur l'ensemble des parkings. Il y a donc un lien hiérarchique entre les responsables de secteur et les chefs de parc mais pas de lien entre les encadrants et les opérateurs. Il y a donc un manque de communication descendante et ascendante qui a été constatée. Par ailleurs, les recrutements, les besoins en formation et les plannings doivent être également délégués aux encadrants de proximité avec une organisation en cohérence.

M. ANDREOTTI ajoute que les limites également actuelles sont la présence partielle des encadrants dans le temps (50 % sur la plage horaire complète), une organisation de travail les week-ends qui sollicite fortement les salariés de la direction d'exploitation et le service sécurité-sûreté. En effet, aujourd'hui, les agents travaillent 2 week-ends sur 3. Il est proposé que les opérateurs spécialistes pour lesquels les missions restent inchangées seront rattachés à un district. Cet ajustement

permettrait de renforcer le maintien en conditions opérationnelles des SSI de la Régie ainsi que la polyvalence et la polycompétence entre les opérateurs de stationnement et les opérateurs spécialistes qui partagent régulièrement des missions communes. Le 2^{ème} ajustement proposé porte sur l'organisation de l'exploitation qui reposerait sur 3 districts dans lesquels seraient affectées des équipes dédiées. Aujourd'hui, les collaborateurs interviennent sur l'ensemble des parkings et l'idée est de créer des districts dans lesquels seraient affectés des opérateurs spécialistes (sécurité-sûreté) et des opérateurs de stationnement. Ces districts seraient équilibrés en terme de typologie, de superficie et de nombre de places dans les parcs : district nord, district sud et district centre. Le 3^{ème} ajustement porte sur l'organigramme qui serait un peu plus ramassé et complémentaire. Le 4^{ème} ajustement porte sur la présence renforcée des managers de proximité avec notamment ces chefs de district qui seraient recrutés et qui pourraient couvrir une plage horaire plus large et un planning qui améliorerait la qualité de vie des agents les week-ends puisqu'ils travailleraient 1 week-end sur 2 au lieu de 2 week-ends sur 3. Concernant la direction financière, le service commercial serait rattaché à cette direction. Ce rattachement est logique puisque le service commercial délivre des abonnements et a une fonction très financière. L'équipe communication/marketing notamment avec Morgane CROUZILLE ainsi que le service informatique seraient rattachés à la direction générale. Sont joints à cette délibération quelques annexes dont les organigrammes de la direction d'exploitation, de la direction des finances et de la direction générale ainsi que le plan des 3 districts.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/01/03P

Affaire 2023/01/04P : augmentations salariales et primes individuelles annuelles de performance

M. ANDREOTTI indique que depuis 4 ans, un cadre clair, précis avec des arguments transparents a été institué pour que chaque année cela permette la revalorisation individuelle à l'instar des négociations annuelles obligatoires qui visent tout le personnel. Au 1^{er} janvier 2023, la Régie compte 154 salariés qui sont répartis en 89 ouvriers-employés, 40 agents de maîtrise et 25 cadres. Pour l'année 2023, il propose de revaloriser par l'intermédiaire d'une augmentation individuelle de salaire mensuel 31 salariés qui seraient décomposés en 13 ouvriers-employés, 8 agents de maîtrise et 10 cadres, ce qui représenterait un volume total de 2 681,68 € par mois de masse salariale pour la Régie. Par ailleurs, il souhaiterait également accorder un volume financier de près de 9 900 € en termes de primes qui concerneraient 19 salariés dont 12 ouvriers-employés, 4 agents de maîtrise et 3 cadres. Il souhaite préciser que par rapport à l'année dernière 50 salariés vont bénéficier d'augmentation ou de prime contre 45 en 2022. L'investissement des agents est pris en compte au sein de la Régie.

M. PAPADATO souhaiterait avoir des précisions sur les justifications de ces primes hormis qu'elles sont données en fonction du travail. En tant que fonctionnaire, il sait à quoi correspond les primes qu'il peut avoir. Il veut juste comprendre.

M. ANDREOTTI répond que chaque année, le processus est identique. Les directeurs et chefs de service font des travaux préparatoires au sein de leurs équipes pour qualifier l'assiduité, l'investissement, l'implication et les résultats obtenus de chacun des salariés. Ce travail est fait corrélativement à l'évaluation annuelle qui permet de caractériser ces points. A l'issue, ils font des propositions au directeur général qui fait

une réunion de préévaluation de manière à ce que ces « récompenses » soient réparties à peu près uniformément en fonction des services et des directions. Le choix est fait soit de récompenser les agents sous forme d'augmentation individuelle, soit par le versement d'une prime.

M. le président ajoute que dans la fonction publique territoriale a été institué le RIFSEEP auquel il y a un CIA qui permet en fonction du travail de l'agent de lui mettre un complément indemnitaire. Toutes les collectivités en fin d'année attribuent ce CIA.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/01/04P

Affaire 2023/01/05P : convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales

M. ANDREOTTI précise que l'idée est de dématérialiser le processus du conseil d'administration et notamment les délibérations de manière à ne plus disposer de support papier pour avoir une empreinte carbone un peu plus vertueuse.

Mme HIRIART indique que ce processus est encadré. Une convention soumise au conseil d'administration avec la Préfecture de la Gironde contractualise la télétransmission via l'intermédiaire d'un opérateur de confiance agréé auprès du Ministère de l'Intérieur, en l'espèce FAST. Cette convention est présentée afin que tous les actes puissent être télétransmis à la Préfecture pour que le contrôle de légalité puisse se faire.

M. PAPADATO précise que le nouveau logiciel d'envoi de l'ordre du jour et des délibérations est pratique, rapide et agréable. Il félicite la Régie pour cette dématérialisation.

M. le président remercie les équipes pour cette mise en place.

M. ANDREOTTI souhaite remercier Aurélie et Fabienne pour le travail réalisé sur cette dématérialisation.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/01/05P

Affaire 2023/01/06P : défense des intérêts de la Régie devant le tribunal judiciaire de Bordeaux dans le cadre de la procédure intentée par BOUYGUES IMMOBILIER

M. ANDREOTTI indique que BOUYGUES IMMOBILIER a décidé de contester 2 titres de recettes que la Régie lui a adressés. Le premier concerne les pénalités de retard de livraison de la 1^{ère} phase du parking Amédée St Germain, retard qui a été au final de près d'1 an. La convention de travaux signée entre les 2 parties prévoyait des pénalités pour retard. Le 2^{ème} titre de recette porte sur les pénalités prévues sur 3 places non conformes, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas soit assez longues, soit assez larges ou soit assez hautes. Des pénalités ont été appliquées selon la convention de travaux qui avait été signée. Les représentants de BOUYGUES IMMOBILIER ont estimé qu'ils n'avaient pas à payer ces 2 titres de recettes et ont introduit un contentieux auprès du tribunal judiciaire. Il demande l'autorisation de défendre les

intérêts de la Régie dans le cadre de cette instance. Des éléments ont été rassemblés qu'il lui semble simples et clairs puisque les places ne sont pas conformes en terme de superficie. BOUYGUES IMMOBILIER reconnaît qu'il manque quelques centimètres en hauteur mais pense que des pénalités ne doivent pas être appliquées. La Régie a, conformément à la convention de travaux signée avec BOUYGUES IMMOBILIER, appliqué les pénalités prévues.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/01/O6P

Affaire 2023/01/07P : festival ODP : opération de visibilité, commerciale et de mécénat

M. ANDREOTTI indique que cette délibération a été ajoutée à l'ordre du jour. Comme l'année passée, la Régie a été sollicitée pour la mise en place d'une visibilité commerciale et de mécénat dans le cadre du festival ODP. Il est proposé pour soutenir ce festival à vocation caritative pour aider les orphelins de pompiers de permettre l'accès gratuit à un abonnement du 20 mars 2023 au 30 juin 2023 pour un véhicule léger aux couleurs de l'événement. En contrepartie, le festival ODP permet à la Régie d'avoir un spot de 15 secondes diffusé au moins 15 fois par soirée lors de cet événement ainsi qu'un post sur les réseaux sociaux pour annoncer le partenariat de METPARK avec ce festival. La même délibération avait été présentée l'année dernière.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/01/07P

Affaire 2023/01/01F : débat d'orientation budgétaire

Mme BORDIN-MORA indique que le budget de la fourrière est essentiellement lié à la prévision du volume de l'activité annuelle et donc au nombre d'enlèvements de véhicules. 11 854 véhicules sont entrés en fourrière en 2022 et il est prévu 12 500 véhicules en 2023, soit une hausse de l'activité de + 5 %. Malgré cette hausse, le chiffre d'affaires généré par les propriétaires qui vont récupérer leur véhicule devrait être stable voire légèrement en baisse en 2023 du fait de la suppression des expertises. En contrepartie, le SPA ne supportera plus la charge de fonctionnement correspondante. Les expertises ont été supprimées afin de raccourcir les délais pour évacuer les véhicules abandonnés. L'activité du SPA constate depuis plus de 3 ans une migration sensible de la typologie des recettes attendues puisque les demandes d'enlèvement pour stationnement gênant ont baissé alors que les demandes de mises en fourrière pour stationnement abusif ont augmenté. Cela donne lieu à des temps de garde qui sont bien supérieurs et donc à un nombre de véhicules à détruire qui ne cessent de croître. Elle précise que plus d'un tiers des véhicules mis en fourrière est finalement détruit. Il est estimé que les véhicules supplémentaires qui devraient être détruits en 2023 par rapport à 2022 seraient au nombre de 250. Cela s'explique par une demande importante de la police municipale de Bordeaux qui a pour objectif d'augmenter le nombre d'enlèvements des épaves non roulantes. Les recettes liées aux véhicules détruits pour ferraille devraient augmenter en 2023 d'autant que la revalorisation du prix d'achat proposé par la société DECONS a augmenté depuis le 1^{er} janvier 2023, passant de 111 € TTC à 130 € TTC.

Concernant les dépenses, les frais d'enlèvements seront toujours facturés par GFM via un contrat de prestations de services avec un forfait mensuel de 1 000 véhicules à 97,05 €. Les moyens humains ne seront pas modifiés en 2023 avec un responsable, un référent et 4 opérateurs. La convention de refacturation SPIC/SPA est toujours en vigueur et permet de refacturer des charges de différentes natures.

Concernant les investissements, les travaux d'extension du site de Mérignac seront prévus au budget puisqu'ils devraient être finalisés courant 2023 pour un budget total de 1 M€ TTC avec une subvention de Bordeaux Métropole qui devrait couvrir 90 % des dépenses supportées par la Régie. Il est prévu l'acquisition d'un transpalette électrique pour 34 000 €.

Au regard des perspectives connues sur l'activité, la Régie est confrontée à un déficit structurel. La hausse de l'activité en 2023 entraînera une augmentation du déficit. Pour cette raison, comme en 2022, la Régie sollicitera auprès de Bordeaux Métropole une subvention d'équilibre afin de compenser la perte.

A compter du 2^{ème} trimestre 2023, Bordeaux Métropole va mettre à disposition de la fourrière un terrain qui permettra jusqu'au 31 décembre 2023 et dans l'attente des travaux de Mérignac d'avoir 100 places supplémentaires qui accueilleront uniquement les véhicules brûlés. Tous ces éléments seront prévus au budget définitif voté le 29 mars 2023.

M. le président remercie pour toutes ces précisions.

M. PAPADATO fait remarquer que les chiffres de la fourrière sont inférieurs en juillet et en août. Est-ce en corrélation avec le nombre de personnels qui partent en vacances ou c'est en rapport avec une baisse de demande de la part des communes ?

M. ANDREOTTI répond que les services prescripteurs que sont la Police Nationale et les polices municipales sont moins présents pendant les mois de juillet et août sur le terrain, il y a donc moins de demandes d'enlèvement de véhicules.

Mme de FRANÇOIS indique que le maire d'Ambarès et Lagrave l'a interpellée concernant le stockage de véhicules en zone rouge du PPRI sur sa commune. Elle souhaiterait avoir des précisions.

M. ANDREOTTI répond que ce dossier date de 1 an et est assez surpris car cette commune a été sollicitée à cet égard. La Régie a reçu ce jour la validation par la Préfecture qui a habilité ce terrain dans les règles de l'art pour les 2 prochaines années. La Préfecture n'aurait pas pris une telle décision si le terrain sur lequel sont stockés des véhicules était dans une situation illégale par rapport à cette réglementation.

M. SOUHAIR précise que sur ce terrain sont stockés des véhicules non polluants.

M. le président ajoute que tout a été fait en collaboration avec la mairie d'Ambarès et Lagrave.

M. ANDREOTTI indique qu'une enquête très minutieuse et poussée a été menée par les forces de Gendarmerie Nationale du secteur. Elles se sont rendues sur le terrain et ont émis un rapport et un avis à la Préfecture pour confirmer que même si en effet à proximité il y avait quelques difficultés, il n'y avait pas de contre-indication sur ce site pour stocker des véhicules non polluants.

Mme de FRANÇOIS remercie pour ces explications.

Le conseil d'administration prend acte de ce débat d'orientation budgétaire.

Affaire 2023/01/02F : autorisation d'engager et de liquider des dépenses d'investissement en 2023 en attendant l'adoption du budget primitif 2023

Mme BORDIN-MORA indique qu'il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser la Régie à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 le 29 mars prochain dans la limite du quart des budgets inscrits au budget 2022.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/01/02F

M. MARI a un sentiment assez mitigé ce soir car il a 3 regrets. Le premier est l'annulation de la course solidaire en 2023. Il regrette aussi qu'à la soirée de Noël du CSE, il n'y ait eu que 2 élus présents avec les conjointes. Il s'est retrouvé à une table prévue pour 8 personnes occupée seulement par 4 personnes, cela faisait un peu vide. Il regrette également qu'il n'y ait eu que 3 élus présents au déjeuner du conseil d'administration pour lancer le début d'année. Il trouve que les élus ne sont pas trop solidaires les uns avec les autres. Il remercie les services et les membres du CSE pour ces 2 moments de convivialité qui ont été fort agréables et a passé 2 bons moments fort sympathiques avec eux ainsi qu'avec les 2 élus présents, Christophe DUPRAT et Patrick BOBET. Il trouve bizarre cette fin d'année et ce début d'année où il a l'impression que tout se fait et rien ne se fait vraiment.

M. le président répond qu'un 2^{ème} repas du conseil d'administration sera organisé, le 1^{er} avait été programmé le jour de la 1^{ère} manifestation contre la réforme des retraites et la Régie se trouvait devant un cas de conscience. En effet, annuler un repas de 25 ou 30 couverts d'un restaurateur dans la période actuelle, il pense que cela aurait été fort dommageable pour le commerçant. Ce sera reprogrammé sans aucune difficulté.

Mme de FRANÇOIS avait évoqué ce déjeuner du conseil d'administration avec M. le président et avait déjà demandé à Fabienne s'il était possible de le reporter parce que qu'il se déroule le lundi ou le mardi, cela ne changeait pas grand-chose. Elle est surprise de ne pas avoir été excusée à ce repas car elle manifestait comme elle l'a fait aujourd'hui. C'est pour cela aussi que je ne suis pas présente physiquement ce soir au conseil d'administration mais que je suis en visio. C'est dommage qu'un jour de grève générale ce repas n'ait pas été reporté d'1 jour ou 2 car elle y aurait participé avec plaisir.

M. le président répond que la vie ne s'arrête pas pendant une grève générale.

Mme de FRANÇOIS ajoute que chacun défend son opinion mais elle pense qu'en tant que membre du conseil d'administration de temps en temps, il peut être tenu compte des emplois du temps des uns et des autres.

M. le président répond qu'effectivement de temps en temps cela peut être le cas.

Mme de FRANÇOIS précise qu'elle note que ce n'était pas le souhait de M. le président. Elle remercie M. MARI pour ses interventions qui sont très pertinentes. Elle précise être d'accord avec lui.

Fin de la séance à 19 H 10.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.

Christophe DUPRAT